

COMMUNE DE LIVAROT-PAYS-D'AUGE

DOSSIER N° DP 014 371 26 00030

Demande du : 22/03/2026

Nature du projet :
changement de destination d'un bâtiment
agricole et modification d'aspect extérieur

Adresse du projet :
3923 Route de Vimoutiers
14290 LIVAROT-PAYS-D'AUGE
Parcelle(s) : 14371 429 AB 311

DESTINATAIRE

SCI LA MUSELLE
3923 , Route de Vimoutiers
Meulles
14290 LIVAROT PAYS D AUGUE
(anciennement MEULLES)

OBJET : Décision tacite de rejet d'une demande de Déclaration préalable

Monsieur,

En date du 22/03/2026, vous avez déposé à la mairie de LIVAROT-PAYS-D'AUGE une demande de Déclaration préalable pour le projet cité en référence.

Par lettre du 01/04/2026, des pièces complémentaires vous ont été demandées afin de compléter votre dossier. Les pièces complémentaires nécessaires n'ont pas été adressées à la mairie dans le délai imparti de 3 mois à compter de la notification de dossier incomplet (soit avant le 01/07/2026).

Ainsi, j'ai le regret de vous informer que votre demande fait l'objet d'une décision tacite de rejet (dossier refusé).

Si vous souhaitez déposer une nouvelle demande celle-ci devra être conforme au règlement d'urbanisme applicable au terrain ainsi qu'aux diverses servitudes d'utilité publique.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à : LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Le : 17.07.2026

Le Maire, M. Jonathan BLIN



Le présent document est transmis au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales